

RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00223

Numéro SIREN : 453 706 368

Nom ou dénomination : ISTAMBUL SAHAN

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001880

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001880**
n° de gestion : **2004B00223**
n° SIREN : **453 706 368 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 15/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

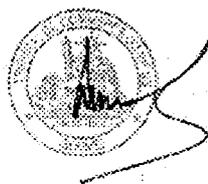
ISTAMBUL SAHAN - Société à responsabilité limitée
6 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

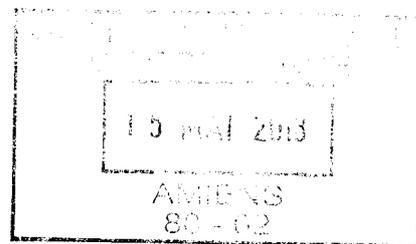
Dépôt des comptes annuels



361391

361391

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2017**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- résultat de l'exercice : 5 269 Euros

AFFECTATION

- report à nouveau : 5 269 Euros

TROISIEME RESOLUTION

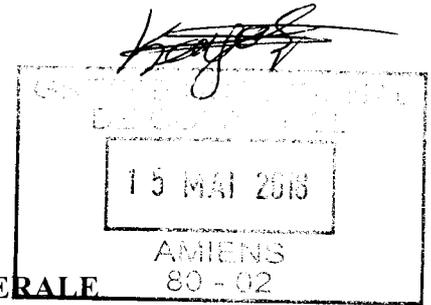
L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Kaya SAHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 al 1.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Reçu copie certifiée
conforme le gérant.

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt huit février à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur SAHAN Kaya, représentant 50 parts en pleine propriété
Madame SAL Akqul, représentant 50 parts en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur SAHAN Kaya préside la séance en qualité de gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2016,
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- résultat de l'exercice : 5 269 Euros

AFFECTATION

- report à nouveau : 5 269 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Kaya SAHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 al 1.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

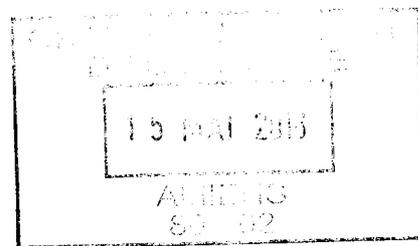
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

les associés

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2016

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers, qui vous sont présentés, respectent la législation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 140 030 Euros contre 152 790 Euros en 2015.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de marchandises.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 137 211 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- autres charges externes : 48 947 Euros
- rémunération du personnel : 28 865 Euros
- charges sociales : 3 126 Euros.

La marge se situe cet exercice à un niveau conforme aux normes de la profession.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 5 269 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Mise en redressement judiciaire puis liquidation judiciaire de notre société. Demande de sursis à exécution du jugement déposée auprès du Tribunal de Commerce d'AMIENS

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une gestion stricte des frais généraux et le développement de l'activité devraient permettre de maintenir le taux de marge commerciale .

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de la gestion de votre gérant.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 5 269 Euros.

Nous vous proposons de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINES

- résultat de l'exercice : 5 269 Euros

AFFECTATIONS

- compte de report à nouveau : 5 269 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

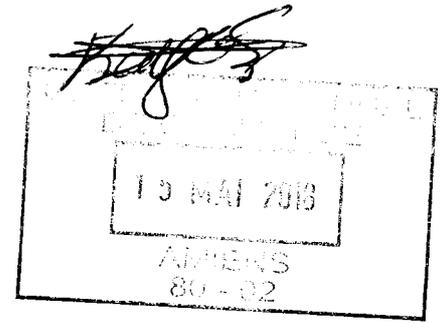
Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de leur gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Le gérant

K SAHAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Sahane', written in a cursive style.

pour copie certifiée
le gérant.



SARL ISTANBUL SAHAN

6 PLACE ALPHONSE FIQUET

80 000 AMIENS

COMPTES ANNUELS AU 31/08/2016

Liase 16 IS RS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>ISTANBUL SAHAN</u>			Néant <input type="checkbox"/>										
Adresse de l'entreprise <u>6 PLACE ALPHONSE FIQUET 80000 AMIENS</u>													
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>7</td><td>0</td><td>6</td><td>3</td><td>6</td><td>8</td></tr></table>					4	5	3	7	0	6	3	6	8
4	5	3	7	0	6	3	6	8					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>										
			Exercice N clos le <u>31/08/2016</u>										
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	36 200	012		36 200						
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	43 834	030	25 138	18 695						
	Immobilisations financières * (1)		040	120	042		120						
	Total I (5)		044	80 154	048	25 138	55 015						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060	881	062		881						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072	30 987	074		30 987						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	4 344	086		4 344						
Charges constatées d'avance *		092		094									
Total II		096	36 211	098		36 211							
Total général (I+II)			110	116 364	112	25 138	91 226						
PASSIF					Exercice N 1	NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		8 000						
	Écarts de réévaluation				124								
	Réserve légale				126		800						
	Réserves réglementées *				130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131								
	Report à nouveau				134		(5 710)						
	Résultat de l'exercice				136		5 269						
	Provisions réglementées				140								
Total I					142		8 358						
Provisions pour risques et charges					Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		38 311						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		44 557						
	Produits constatés d'avance				174								
Total III					176		82 868						
Total général (I + II + III)					180		91 226						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Istanbul SAHAN</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le <u>31/10/2016</u>	
		018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	140 030
	Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *	217	218	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production stockée *			224	
	Production immobilisée *			226	
	Subventions d'exploitations reçues			230	
	Autres produits			232	140 030
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	51 637
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(145)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	48 947
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	2 285
	Rémunérations du personnel *			250	28 865
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 126
	Dotations aux amortissements *			254	2 496
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)		262		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				
Total des charges d'exploitation (II)					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 819
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	15	
Produits exceptionnels (IV)	290	Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	(2 465)	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	5 269
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 269
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies) 655			352	2 804
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	2 804
Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 7 202 dont imputés sur le résultat :				360	2 804
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ISTANBUL SAHAN						Néant <input type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	7 202	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	2 804	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	4 398	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		960		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	4 399	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800			
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	14 003		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	5 478		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.